

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Création et Modification de poste

Le 22 juin 2023, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en présentiel sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 16 juin 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le Code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le budget de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le tableau actuel des effectifs de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le rapport de Madame la Présidente du Comité syndical ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Comité syndical de créer et de modifier les emplois nécessaires au fonctionnement de l'établissement ;

CONSIDERANT la nécessité pour le syndicat de modifier le poste de : Directeur de Programme E-SY, et d'élargir à l'activité du syndicat les méthodes et gestion de projet mises en œuvre dans le cadre du programme E-SY,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 - APPROUVE la modification du poste de Directeur de Programme E-SY en Directeur Projets et Méthodes, Groupe G, Seuil 1, équivalent au grade d'attaché ; Ce poste sera référencé D8 au tableau des effectifs.

Article 2 - DIT que les crédits nécessaires sont ou seront inscrits aux budgets, pour la rémunération, au chapitre 012 article 64111.

(*) : le seuil (déterminé au regard de la convention collective) correspond au niveau d'ancienneté du salarié recruté ; il ne peut être arrêté qu'au moment du recrutement effectif.



Seine et Yvelines
Numérique

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Mme La présidente du Comité syndical
Seine-et-Yvelines Numérique
Mme HERY LE PALLEC



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

2023-CSSYN-014

Création et modification de poste

Président de séance : Madame Anne HERY LE PALLEC

Présents : 8

Mme Jessica BULLIER, M. Bruno CORADETTI, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Eric NAUDIN ; M. Jean-Marie TETART.

Pouvoirs : 8

Mme Sonia Brau à Mme Bullier
Mme Nathalie Léandri à M. Daniel Courtès
M. Bertrand Coquard à Mme Ghislaine Haueter
M. Laurent Richard à Mme Ghislaine Haueter
M. François Garay à M. Benoit Pouyet
M. Patrick Stephanini à M. Querard
M. Jean-Michel Fourgous à M. Eric Naudin
M. Denis Larghero à M. Jean-François Raynald

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité



Seine et Yvelines
Numérique

